

Le Directoire

Paris. 25 avril 2006

Le Conseil de surveillance du FRR a souhaité, lors de sa mise en place en 2003, que le Directoire du Fonds participe activement à la promotion des meilleures pratiques visant à faciliter la prise en compte, dans sa gestion financière, de valeurs collectives favorables à un développement économique, social et environnemental équilibré, et ce de manière progressive et pragmatique. Dans ce cadre, et à la suite d'autres initiatives, le FRR a lancé en 2005 un appel d'offres visant à allouer plusieurs mandats de gestion spécialisés en matière d'investissement socialement responsable, portant sur des actions européennes, d'une durée de cinq ans et pour un volume cumulé indicatif de 600 millions d'euros.

Une quarantaine de sociétés de gestion européennes ont manifesté leur intérêt en se portant candidates à l'été 2005. Une vingtaine ont été ensuite admises à présenter une offre, qu'elles ont remise au FRR en janvier 2006. Après une analyse approfondie de ces offres et avis du Comité de sélection des gérants, le Directoire du FRR a décidé de retenir les cinq sociétés de gestion suivantes¹ (listées par ordre alphabétique):

- **AGF Asset Management**
- **Dexia Asset Management**
- **Morley Fund Management**
- **Pictet Asset Management**
- **Sarasin Expertise Asset Management**

Les critères de sélection des offres ont été, par ordre d'importance décroissante, les suivants :

- Qualité du processus de gestion ISR proposé, concernant en particulier, les moyens humains et techniques dédiés, la capacité d'analyse extra-financière et son adaptation aux besoins du FRR et la performance du processus de gestion ISR.
- Qualité de l'organisation opérationnelle, notamment en matière de contrôle des risques, de reporting adapté à l'ISR, d'exercice des droits de vote ;
- L'ensemble des coûts de gestion.

L'objectif de cet appel d'offres était de sélectionner les processus d'investissement les plus cohérents du point de vue du FRR en particulier s'agissant des techniques de construction de portefeuille et d'intégration des critères financiers et extra-financiers de nature environnementale, sociale et de bonne gouvernance des entreprises (la liste de ces critères est jointe au présent communiqué). Ces processus

¹ Conformément au Règlement de la consultation, il est rappelé que la notification du marché, qui seule engage le FRR, aura lieu après la phase de mise au point du marché avec chaque société de gestion dont l'offre a été retenue.

sont divers et cette diversité se retrouve naturellement au niveau des offres finalement retenues. Ces dernières sont, chacune, apparues particulièrement cohérentes au regard des logiques qui les soutiennent.

Le FRR remercie les sociétés de gestion qui ont participé à cette procédure de sélection et souligne leur engagement à promouvoir la prise en compte des dimensions extra-financières dans la gestion de portefeuille, que ce soit via le développement d'une recherche interne ou externe. Ceci confirme que la démarche de l'investissement socialement responsable gagne progressivement en ampleur et en maturité en Europe.

Le résultat de cet appel d'offres et l'activation de ces premiers mandats dédiés à des processus spécifiquement ISR constituent une nouvelle étape dans la stratégie du FRR. Celle-ci vise à mieux appréhender, dans la durée, les conditions dans lesquelles un investisseur institutionnel, soucieux de la performance de sa politique d'investissement, peut contribuer à améliorer la gouvernance des entreprises et la prise en compte, par ces dernières, des répercussions sociales et environnementales de leurs décisions.

Contact :

Christelle Cuzou - +33 1 58 50 99 86

www.fondsdereserve.fr